College of Dietitians of Ontario

Foire aux questions sur l'OAECJ

Qu'est-ce que l'Outil d'acquisition et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence?
L'OAECJ est un outil en ligne d'acquisition de connaissances et d'évaluation conçu pour améliorer les connaissances et l'application des lois, des normes, des lignes directrices et des principes éthiques propres à l'exercice de la diététique en Ontario.

Qui doit remplir l'OAECJ?
Tous les membres doivent remplir l'OAECJ, habituellement au cours de la première année de leur adhésion à l'Ordre, puis tous les cinq ans par la suite. Les membres actuels doivent le remplir tous les cinq ans.

Comment savoir que je dois remplir l'OAECJ?
Vous recevrez un avis par courrier électronique ainsi que les renseignements sur le moment et la façon de remplir l'OAECJ.

Comment accéder à l'OAECJ?
1. Ouvrez une session dans la section réservée aux membres dans le site Web de l'ODO, Connexion et cliquez sur le bouton OAECJ sur le côté de la page.

2. Lisez la déclaration (entente d'utilisation) et sélectionnez votre version de l'OAECJ pour le remplir en ligne.

À combien de tentatives ai-je droit pour remplir correctement l'OAECJ?
Au cours de 90 jours, vous avez trois (3) tentatives pour remplir correctement l'OAECJ et obtenir au moins 90 %.

Recevrai-je des commentaires sur mes résultats?
Oui, vous recevrez le résumé de vos résultats tout de suite après avoir rempli l'Outil. Le résumé montre les réponses correctes et incorrectes. Vous pourrez lire la justification de chaque réponse incorrecte afin d'améliorer votre apprentissage et d'obtenir de meilleurs résultats au prochain essai s'il est nécessaire.

Que se passera-t-il si je n'obtiens pas au moins 90 % lors des tentatives?
Si vous échouez encore au troisième essai, vous devrez présenter un plan d'apprentissage pour améliorer vos connaissances de la jurisprudence. Le plan devrait inclure un moyen de montrer que vous avez acquis les connaissances.

Puis-je imprimer mes résultats?
Vous pouvez imprimer « résultats par catégorie » de votre OAECJ rempli.

J'ai rempli l'OAECJ mais je n'ai pas eu les résultats. Pouvez-vous m'aider?
Vérifiez que vous avez présenté vos réponses. Ouvrez une session dans le portail de l'OAECJ et, si vous avez encore accès aux questions, cliquez sur « Présenter les réponses finales » pour recevoir votre note finale. Si vous n'avez toujours pas accès à vos résultats, communiquez avec Bev Nopra, coordonnatrice de l'assurance de la qualité, à bev.nopra@collegeodietitians.org pour obtenir de l'aide.

Que se passera-t-il si je ne remplis pas l'OAECJ d'ici l'échéance?
Si un membre doit remplir l'OAECJ et refuse de le faire ou ne communique pas avec l'Ordre pour expliquer pourquoi il lui est impossible de le remplir, et l'Ordre pourrait considérer que ce membre a commis une faute professionnelle et transmettre son dossier au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

Que faire si je ne peux pas remplir l'OAECJ d'ici l'échéance?
Vous pouvez présenter une demande écrite de prolongation du délai pour remplir l'OAECJ si vous avez une bonne raison, par exemple, si vous êtes hospitalisé, avez une maladie ou une invalidité, un deuil, une dure épreuve personnelle, un congé sans solde ou de maternité ou parental.

La demande devrait inclure :

1. Votre nom et votre numéro d'inscription;

2. La demande de prolongation du délai pour remplir l'OAECJ;

3. Votre situation professionnelle actuelle;

4. Tout renseignement ou motif pertinent à l'appui de la demande aiderait le comité à prendre une décision (les renseignements peuvent être précis ou généraux).